

LE CONSEIL GÉNÉRAL À VOTRE SERVICE

Pendant le service de viabilité hivernale, les équipes du Conseil Général sont organisées afin de travailler pour votre sécurité à travers différents types d'intervention : surveillance météo, patrouilles de surveillance, interventions sur le terrain.

L'organisation des services du Conseil Général prévoit la présence d'agents au plus près des besoins des Creusois. C'est ainsi que le territoire départemental est divisé en 6 secteurs géographiques : sur chacun d'eux se trouve le siège d'une unité territoriale technique (UTT) autour de laquelle fonctionnent plusieurs centres d'exploitation. L'ensemble de ce réseau est chapeauté par le Service Entretien et Sécurité Routière (SES), service centralisé de la Direction des Routes du Conseil Général qui a pour mission d'organiser et de coordonner la viabilité hivernale.

UTT D'AUBUSSON

3, route d'Ussel – 23500 Felletin – Tél. 05 55 66 40 32
Centres d'exploitation à Aubusson, La Courtine, Crocq, Felletin et Gentioux.

UTT D'AUZANCES

19, route de Montluçon – 23700 Auzances – Tél. 05 55 83 70 25
Centres d'exploitation à Auzances, Bellegarde, Chambon-sur-Voueize, Chénérailles et Evaux-les-Bains.

UTT DE BOURGANEUF

16, avenue de la Voie Dieu – 23400 Bourganeuf
Tél. 05 55 64 06 93
Centres d'exploitation à Bourganeuf, Pontarion, Royère-de-Vassivière et Saint-Sulpice-les-Champs.

UTT DE BOUSSAC

Impasse des Troènes – 23600 Boussac – Tél. 05 55 65 07 26
Centres d'exploitation à Bonnat, Boussac, Châtelus-Malvaleix et Gouzou.

UTT DE GUÉRET

14, avenue Pierre Leroux – 23000 Guéret – Tél. 05 44 30 27 82
Centre d'exploitation à Guéret.

UTT DE LA SOUTERRAINE

40, rue Albert Chaput – 23300 La Souterraine
Tél. 05 55 89 88 44
Centres d'exploitation à Bénévent-l'Abbaye, Dun-le-Palestel, Le Grand-Bourg et La Souterraine.

TOUS LES MATINS,
À 7H00,
FRANCE BLEU CREUSE
VOUS INFORME

SUR LES CONDITIONS DE CIRCULATION,
À PARTIR DES INFORMATIONS
DONNÉES PAR LES PATROUILLEURS
DU CONSEIL GÉNÉRAL



PÔLE AMÉNAGEMENT ET TRANSPORTS

Direction des Routes - Service Entretien et Sécurité Routière
14, avenue Pierre Leroux - BP 17 - 23001 Guéret Cedex

Tél. 05 44 30 29 00 - www.creuse.fr

LA CREUSE

Avec vous au quotidien

CONDUITE EN HIVER : SUIVEZ LE GUIDE !



CONCEPTION : DIRECTION DE LA COMMUNICATION CG23



LA SÉCURITÉ, UNE OBLIGATION DES USAGERS

Les services techniques du Département sont sur le pied de guerre du 15 novembre au 15 mars, dans le cadre de ce qu'on appelle le service de viabilité hivernale. Cependant, quels que soient leurs efforts pour faire face aux conditions météorologiques hivernales, il demeure que la responsabilité première dans la conduite de son véhicule est celle de l'utilisateur.

L'article R412.6 du Code de la Route stipule que le conducteur « doit, à tout moment, adopter un comportement prudent et respectueux envers les autres usagers des voies ouvertes à la circulation [...]. Tout conducteur doit se tenir constamment en état et en position d'exécuter commodément et sans délai toutes les manœuvres qui lui incombent ».

Cet article définit **l'obligation de garder la maîtrise de son véhicule en toute circonstance** ; obligation qui n'est évidemment pas levée quand les conditions de circulation sont rendues plus difficiles par les intempéries. Au contraire, elle implique, avant même de prendre la route, de s'assurer que son véhicule dispose d'équipements adaptés à la situation.

Rester visible et observer la signalisation

Par temps de neige, l'une des premières règles à respecter est de conduire en allumant ses feux de croisement. Il importe aussi de réduire sa vitesse tout en augmentant les distances de sécurité et en adoptant une conduite souple. A titre indicatif, la vitesse est limitée à 50 km/h sur autoroute lorsque la neige ou le brouillard réduisent votre visibilité à moins de 50 m.

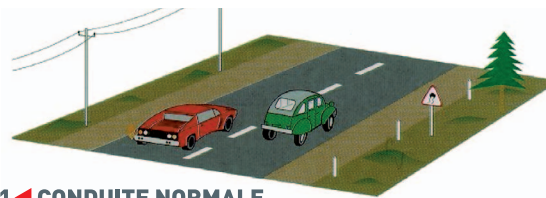
Il est également important de tenir compte des messages délivrés par les panneaux de signalisation implantés par les services du Département :

- « Verglas fréquent », sur certaines sections de routes connues par expérience, où le phénomène peut se produire en l'absence d'une formation généralisée de verglas ;
- « Risque de verglas » lorsque le phénomène est annoncé par une prévision météo ;
- « Verglas » lorsque le phénomène est constaté.

Enfin, si vous croisez un engin de déneigement, cédez-lui le passage. Et s'il vous précède, ne cherchez pas à le doubler ; il ouvre la trace et permet ainsi de sécuriser vos conditions de circulation.

LES CONDITIONS DE CIRCULATION HIVERNALES

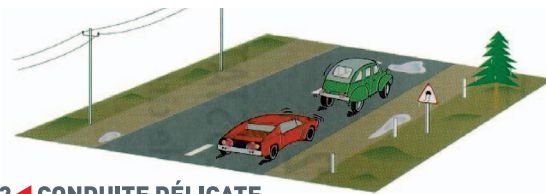
ROUTES VERGLACÉES



► 1 ◀ CONDUITE NORMALE

Absence de verglas. Pneus été suffisants.

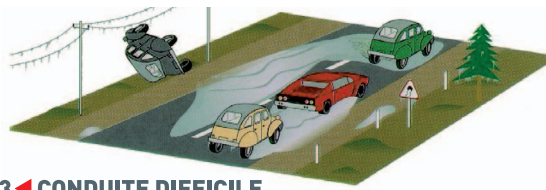
Attention : aux chaussées humides, plus froides que l'air, en particulier la nuit et en altitude.



► 2 ◀ CONDUITE DÉLICATE

Danger potentiel avec des formations localisées en faible épaisseur (par congélation d'humidité existante ou condensation) ou plaques de glace. Le risque de blocage de la circulation est faible.

Attention : aux secteurs signalés « chaussée glissante », aux points froids et humides (ponts, zones d'ombre, cours d'eau). Ralentir dans les virages, augmenter les distances de sécurité, adopter une conduite souple.



► 3 ◀ CONDUITE DIFFICILE

Danger évident en raison de formations généralisées par congélation d'humidité existante. Le risque de blocage de la circulation est réel et la conduite doit appeler une extrême vigilance.

Attention : à la baisse brutale d'adhérence quand il pleut sur un sol froid.

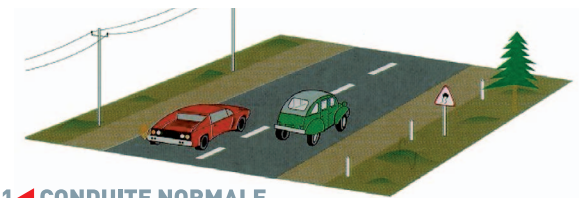


► 4 ◀ CONDUITE IMPOSSIBLE

Formations généralisées de verglas suite à des pluies verglaçantes, de sorte que la chaussée est bloquée par des véhicules en travers. Circulation possible uniquement par des engins spécialisés. Risque de rester bloqué de longues heures.

Ne pas prendre la route.

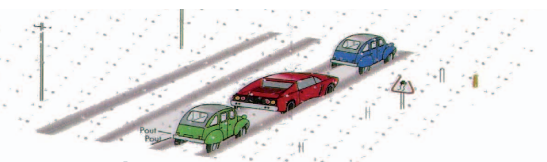
ROUTES ENNEIGÉES



► 1 ◀ CONDUITE NORMALE

Absence de neige. Pneus été suffisants.

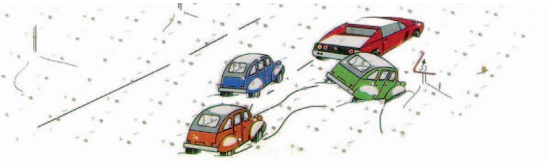
Attention : aux chaussées humides, plus froides que l'air, en particulier la nuit et en altitude.



► 2 ◀ CONDUITE DÉLICATE

Danger potentiel, lié à une neige fraîche en faible épaisseur (moins de 5 cm) ou fondante ou fondue dans les traces. Le risque de blocage de la circulation est faible. **Pneus hiver recommandés.**

Attention : aux secteurs signalés « chaussée glissante », aux points froids et humides (ponts, zones d'ombre, cours d'eau). Ralentir dans les virages, augmenter les distances de sécurité, adopter une conduite souple.



► 3 ◀ CONDUITE DIFFICILE

Danger évident en raison d'une neige fraîche en épaisseur importante (5 à 20 cm) ou tassée et gelée en surface ou congères en formation. Fort risque de blocage de la circulation. **Pneus hiver indispensables** (prendre des chaînes peut être utile).

Attention : aux variations d'adhérence sur la neige, à la baisse brutale d'adhérence quand il pleut sur un sol froid. Ne pas s'arrêter dans une côte, ne pas doubler un véhicule bloqué sans pouvoir dégager, monter les chaînes avant d'être bloqué.



► 4 ◀ CONDUITE IMPOSSIBLE

Neige fraîche en très forte épaisseur ou formation d'ornières glacées profondes ou congères formées. Blocage par des véhicules en travers de la chaussée. Circulation possible uniquement par des engins spécialisés. Risque de rester bloqué de longues heures.

Ne pas prendre la route.